

Département des Pyrénées-
Atlantiques

DE LA COMMUNE

NOMBRE DE MEMBRES

afférents au conseil municipal	En exercice	ont pris part à la délibération
19	19	19
Date de convocation 1er avril 2025		

Séance du 7 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de MONTARDON, sous la présidence de M. Stéphane BONNASSIOLLE, Maire.

Présents : S. BONNASSIOLLE, C. LABORDE, T. GADOU, F. GOMMY, S. PIZEL, A. POUBLAN, S. BAUDY, H. BERNADET, C. BOISSIERE, T. BEUGNIES, F. SUBIAS, J. POUBLAN, F. FERNANDES, L. DUMERGUES.

Procurations : F. COUDURE procuration à S. PIZEL, M. TIRCAZES procuration Mme BERNADET, V. BERGES RAGOCHÉ procuration à M. le Maire, S. DAUBE procuration à Mme LABORDE, M.H. BEAUSSIER procuration à M. J. POUBLAN

M. Thierry GADOU a été élu secrétaire de séance.

N°2025/06

Affectation de résultat – budget cimetière

Monsieur le Maire expose qu'après le vote du compte financier unique de l'exercice 2024, il convient de procéder à l'affectation des résultats au BP 2025.

	RESULTAT CA 2023	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	12 352,00 €		9 204,00 €	- € - €		21 556,00 €
FONCT	- 1 836,00 €	- €	-1 404,00 €			- 3 240,00 €

La réglementation oblige à couvrir le besoin de financement par l'excédent dégagé à la section de fonctionnement. Le résultat déficitaire de fonctionnement au 31/12/2024 est de 3240€ sera porté sur la ligne budgétaire 002 en dépense de fonctionnement pour un montant de 3240 €.

CECI ETANT EXPOSE,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE l'affectation des résultats telle que présentée.

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Fait et délibéré en séance.

Le Maire
Stéphane BONNASSIOLLE